



Compte rendu

Conférence audio DIRCOFI NORD du lundi 15 juin 2020

L'audio-conférence réunissait des représentants des organisations syndicales représentatives et l'équipe de direction de la Dircofi Nord.

Abordant la question de la reprise d'activité et la déclinaison locale de la note nationale portant les grandes orientations d'un retour à la normale, cette audio-conférence a été l'occasion, pour la direction, de répondre de manière circonstanciée, à une série de questions importantes que la section CGT lui avait adressée le 11 juin 2020.

De la même manière que lors de l'audio conférence du 14 mai, la section CGT de la Dircofi Nord, dans son objectif d'établir un dialogue social constructif et exigeant, s'est engagée dans une action régulière de récapitulatif des questions demeurant en suspend à différents points d'étape. La dernière fois, c'était après le début du déconfinement. Aujourd'hui, ce point d'étape nous semblait justifié après les premières annonces des modalités de la reprise de l'activité et du retour généralisé des agents dans les bureaux.

En préambule, la section CGT Finances Publiques de la Dircofi Nord tient à préciser que nos efforts et notre travail portent en premier lieu sur les éléments RH et les conditions de travail des agents de la direction. Certaines propositions de la CGT ont été à ce titre reprises et nous nous en félicitons. C'est pour nous la marque qu'un dialogue social constructif et dénué de toute posture, mais qui reste néanmoins exigeant, abouti. Dans un second temps, nous exprimons certains de nos désaccords sur les sujets métiers notamment concernant les orientations de reprise de l'activité du contrôle fiscal ainsi que leurs déclinaisons locales mises en œuvre par les travaux du comité directionnel.

1/ Bénéficiaires de la PRIME COVID

La section CGT souhaitait avoir des précisions sur les arbitrages de la direction sur ce point. Comme nous vous l'indiquions précédemment, la DG avait laissé aux directeurs locaux, le choix du montant et des bénéficiaires. Nous avons donc demandé la liste définitive des bénéficiaires et la répartition des primes par grade.

La direction a indiqué avoir décidé d'accorder la prime aux agents s'étant portés volontaires pour répondre au téléphone depuis le 28 avril ainsi qu'aux personnels concernés par le Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Le nombre total de bénéficiaires s'élève donc à 31 personnes répartis de la manière

suivante : 20 dans les services et 11 en Direction, ou 22 au téléphone et 9 concernés par le PCA.

La ventilation par grade montre que 1 C, 1 B, 23 A, 2 IDIV et 4 IP sont retenus. Le montant de la prime est de 330 €.

La direction a ainsi respecté la consigne donnée par la Direction Générale de retenir 10 % des effectifs de la Dircofi Nord.

La CGT a pris acte de ces éléments d'informations, cependant, elle rappelle qu'elle n'est pas favorable à ce type de prime. En effet, tout ce qui va dans le sens d'une individualisation de la rémunération ne correspond pas aux revendications de la CGT. Pour nous, c'est une augmentation de la grille indiciaire qu'il convient de mettre en place. De plus, dans le contexte que nous avons connu, il ne semble pas particulièrement pertinent de créer des différences de traitement dans les missions que chacun-e a pu accomplir au service du public. Nous sommes des acteurs du service public. En ce sens, la CGT privilégie la reconnaissance d'un collectif.

2/ Jours de congés prélevés pour les agents placés en ASA

La section CGT souhaitait avoir des précisions sur les modalités de calcul du « vol » de jours de congés notamment concernant la seconde période allant du 17 avril au 31 mai.

La direction a justifié le manque d'informations transmises aux agents par les incertitudes qui entouraient les modalités de calcul de cette seconde période.

La DG a transmis une note aux directions locales en date du 5 juin.

Celle-ci indique que le nombre de jours ouvrés sur cette seconde période est de 28 jours.

Aussi, la règle de calcul adoptée est la suivante :

$$5 \times \text{nombre de jours ouvrés d'ASA de l'agent} / 28$$

La direction a indiqué qu'elle allait prendre l'attache de chaque agent concerné (soit environ une soixantaine).

La CGT rappelle son rejet absolu du vol de congés à une catégorie de personnels qui n'a que subi les événements. C'est une marque d'injustice manifeste orchestrée par ce gouvernement.

Nous invitons tous les collègues désireux d'avoir davantage d'informations sur le sujet à prendre contact avec nos militants.

D'autre part, la CGT rappelle qu'au-delà du vol de 10 jours (en fonction du nombre de jours placés en ASA sur les deux périodes), les agents concernés vont se voir privés de RTT car le statut ASA n'est pas considéré comme de l'activité, aucune RTT ne sera générée dans cette situation. De plus, certains agents pourraient aussi se voir privés de jours de fractionnement compte tenu du nombre de congés posés au cours du premier trimestre.

C'est donc potentiellement 12 voire 14 jours que des agents pourraient perdre. C'est inacceptable. Est-ce comme cela qu'il faut comprendre les incantations du président Macron à « travailler plus » dans son monde d'après. Pour nous, les jours heureux passent par le pouvoir de disposer librement de ses congés !!!

3/ Statistiques des missions de renfort

Depuis le 14 mai, notre section était dans l'attente de la fourniture de statistiques concernant les deux missions de renfort (Campagne IR au téléphone et Fonds de Solidarité), étant entendu que la mission de réponse aux E-Contact ne peut pour l'heure fournir de statistiques précises.

La direction a rappelé que 69 agents étaient affectés au Fonds de solidarité et 21 aux réponses au téléphone.

Les volontaires ont répondu à 7 801 appels (chiffres de la semaine dernière), pour un taux de décrochés de 95 %. Depuis, nous avons appris que l'ensemble des volontaires ont pris en charge près de 45 % des appels totaux de la campagne IR.

Au sujet du Fonds de solidarité, 12 137 demandes ont été traitées par les agents de la Dircofi Nord, 136 demeurent en complément d'instruction. Le stock de demandes est de 672, dont 40 à J+5.

Pour la CGT, cette action de renfort trouvait sa légitimité dans l'esprit de solidarité que les agents de la DGFIP se devaient d'avoir dans le cadre de la crise sanitaire et de l'esprit de service public qui les anime.

Cependant, cette campagne aura été particulière à plusieurs titres notamment en l'absence quasi-totale d'accueil physique. La CGT entend être vigilante l'année prochaine quant à une organisation de la campagne IR plus conforme à ce que nous avons l'habitude d'assurer les années précédentes. Le Covid ne doit en aucun cas être le prétexte à une réorganisation de l'exercice qui viserait à assurer moins de qualité de service envers les plus fragiles d'entre nos concitoyens. De plus, les vérificateurs ont vocation à assurer exclusivement une mission de contrôle fiscal. 2020 était une année exceptionnelle, la CGT compte qu'elle le reste.

D'autre part, la direction a indiqué que 3 directions (le 59, 61 et 27) ont précisé qu'elles étaient volontaires pour confier les instructions des dossiers CCSF à des agents de la Dircofi Nord. Pour l'heure aucun planning ni agenda ne sont arrêtés.

4/ Groupe de travail sur la reprise de l'activité

Le groupe de travail sur la reprise de l'activité constitué par la direction devait réfléchir et proposer un canevas des bonnes méthodes à suivre pour les opérations de contrôle sur place dans des conditions de sécurité physique et sanitaire satisfaisantes. Il devait également examiner les propositions que la section CGT a faites en date du 26 mai 2020, étant entendu que le cadre de ce GT ne porte pas sur les orientations métiers mais sur les conditions de travail des vérificateurs en vue de la reprise de l'activité.

La direction a livré les informations suivantes :

Le GT a produit une Foire Aux Questions (FAQ) d'une centaine d'items avec des annexes sur 4 thèmes principaux :

- les préalables à rappeler pour la reprise
- la reprise des contrôles suspendus pendant le confinement
- la programmation de nouveaux contrôles et leur engagement
- les questions spécifiques portant sur les comptabilités informatisées.

L'ensemble de ces documents ont été transmis aux chefs de service dans l'après-midi du 15 juin. Ils doivent réunir leurs agents pour évoquer les grandes lignes de ces travaux de manière collective.

D'une manière générale, les propositions et pistes de réflexions que la CGT avait fait parvenir à la direction avant la réunion du GT ont été retenues. Aussi, l'implication du chef de service dans la reprise de contact avec le contribuable nous semblait le point principal, au lieu de laisser la seule initiative au vérificateur. En effet, c'est dans le but de s'assurer de la meilleure sécurité physique et sanitaire possible que la section s'est engagée, seule, dans cette démarche. Nous sommes satisfaits de constater que cette démarche a non seulement été bien perçue mais surtout qu'elle a été utile pour les agents et c'est bien là notre mission : représenter et défendre les intérêts des agents qui ont placé la CGT première organisation syndicale représentatives à la Dircofi Nord.

5/ Comité directionnel de reprise

Le pendant du Groupe de Travail pour les questions métiers est assuré par le Comité de Reprise qui s'est déjà réuni pour entériner les premières décisions quant à la conduite à tenir dans la poursuite des procédures de contrôle déjà engagées.

Ce comité s'appuie sur un tableau précis qui était à remplir par les vérificateurs-rices. Ce document prévoyait de demander l'avis du vérificateur quant à la suite à donner à ses opérations de contrôles en cours (abandon, sortie apaisée, etc ...).

La position de la CGT, que nous avons réaffirmé avec force, est qu'il n'appartient pas aux vérificateurs de se prononcer, par écrit, sur l'arrêt d'une procédure. Cette pratique impute, de facto, la responsabilité entière sur les seuls vérificateurs et chefs de brigades. Nous pensons que cette responsabilité est du ressort de la direction.

Aussi, nous souhaitons être destinataires d'une synthèse des décisions de ce comité, non pas évidemment par dossier identifiable, mais par type de solutions retenues (pourcentage de contrôles stoppés, de contrôles se terminant rapidement par un L62, contrôles maintenus en totalité, etc ...).

La direction a indiqué que le comité avait rendu une première salve de décisions quant à la conduite à tenir pour la poursuite d'un certain nombre de dossiers déjà engagés.

Des différences de situation sont à prendre en compte en fonction de l'état d'avancement desdits dossiers.

Des points de vigilances étaient à relever :

- la validité des pièces de procédures présentées et reçues avant le 17 avril (lorsqu'elles n'ont pas été signées) ;
- la gestion des délais : de suspension des procédures entre le 12 mars et le 23 août, du délai de réponse des contribuables jusqu'au 24 août, du calcul des intérêts de retard, des délais contraignants en ESFP, EC et pour les vérifications de 3 mois ;
- l'aménagement des pièces de procédures.

La direction a confirmé deux orientations, pour lesquelles la CGT avait déjà exprimé sa totale opposition : ne pas étendre les investigations pour les contrôles déjà lancés et détecter les entreprises en difficulté financière qui ne devraient pas voir de notification leur être adressée.

Enfin, la direction a fixé à la rentrée de septembre le moment où elle sera en mesure de communiquer des statistiques précises quant à la reprise des dossiers.

La CGT rappelle que le contrôle fiscal a trois objectifs : dissuasif, budgétaire et répressif. Même si les contrôles concernant les fraudes délictueuses ne devraient pas voir d'aménagement être prononcé, nous entendons notre mission de contrôle comme devant respecter ces trois principes, et ce dans tous les cas de figure.

6/ Retour des agents dans les locaux de la direction

Récemment, la direction a donné la consigne, aux chefs de service, d'organiser un retour massif des agents en présentiel, y compris des vérificateurs. Alors que les règles de distanciation physique demeurent inchangées (du moins jusqu'au 22 juin prochain), un présentiel compris entre 1 et 3 jours par semaine est devenue l'objectif à atteindre. Les agents sédentaires doivent exercer leurs missions exclusivement dans les bureaux.

Pour permettre ce retour massif, la direction avait envisagé l'acquisition de parois en plexiglas. Les représentants CGT du personnel regrettent l'absence de concertation sur cette nouvelle organisation qui relève des conditions de vie au travail.

La section a donc souhaité, d'une part, connaître la définition précise du présentiel à la DIRCOFI Nord, et, d'autre part, obtenir des documents précisant, par service, les locaux et les effectifs concernés par la mise en place de plexiglas.

La direction a confirmé le sens qu'elle souhaite donner au retour des agents.

Désormais, chaque agent non sédentaire doit au minimum passer une journée par semaine sur place et jusqu'à trois au maximum.

Un retour à la normale, c'est-à-dire, selon le rythme d'avant la crise sanitaire, est attendu aux alentours du 10 juillet, date de la fin programmée de l'état d'urgence sanitaire.

D'ici là, les consignes de distanciation physique ainsi que les gestes barrières demeurent la règle et doivent être scrupuleusement respectés.

Au sujet des plexiglas, conformément à l'audit réalisé par une entreprise privée en lien avec la DGFIP, l'usage de cet équipement n'a pas été retenu. La Dircofi n'en sera donc pas pourvue.

Si une distance de plus d'un mètre existe entre deux agents en position de travail, alors les agents peuvent travailler dans un même bureau. Dans le cas contraire, l'usage de masques reste possible dans les bureaux.

De plus, la CGT a veillé à se faire confirmer que l'ensemble des implantations de la Dircofi est et sera pourvu en gel et en lingettes.

Pour la CGT, le retour des agents dans les bureaux est une étape qui doit être réalisée dans le respect de leur sécurité sanitaire. L'épidémie est certes en voie de résorption pour le moment, mais elle n'est pas finie. Les résurgences de la pandémie en Chine ou en Nouvelle Zélande sont là pour nous le rappeler.

Le respect des gestes barrières, l'utilisation de gel, de lingettes, notamment pour l'usage des équipements communs, sont devenus une habitude à prendre.

Bien entendu, ces règles de vigilance sont à respecter également pendant les opérations de contrôle chez les contribuables ou les conseils.